

Madame, Monsieur,



1°) Boîte à livres

La municipalité s'est dotée dernièrement d'une boîte à livres. Le principe de cette boîte est de faire de la lecture un moment de partage et de faire découvrir aux autres un roman, un essai, un recueil de nouvelles, un livre de cuisine ou pour les plus jeunes un album jeunesse, nous ayant plu. En déposant un livre dans une boîte à livres, on permet à quelqu'un d'autre de le lire sans qu'il ait besoin de l'acheter. Cela encourage l'utilisation de seconde main et limite ainsi l'impact environnemental lié à la production de nouveaux livres. Cette petite bibliothèque offrira en outre un accès gratuit à la culture pour tous. La boîte à livre est installée sous le préau de la Mairie.

2°) Agence postale communale

L'agence postale communale a trouvé sa vitesse de croisière et le service rendu aux habitants est apprécié de tous. Au niveau des partenaires du dépôt vente de produits locaux, un panel de nouveaux produits est disponible. Un apiculteur de Cerisy propose depuis peu différents produits apicoles : miel, bougie, baume cicatrisant, bonbons. Des colis de Noël sont également proposés. N'hésitez donc pas à passer régulièrement pour découvrir les arrivages.

3°) Entretien des haies et élagage

Dernièrement l'attention de la commune a été attirée (une nouvelle fois) sur des questions relatives à la taille des haies et sur la dangerosité de certains arbres donnant sur l'espace public ou surplombant d'autres propriétés.

Concernant les questions d'entretien des haies et des arbres, il est d'usage de procéder régulièrement à l'élagage des arbres et arbustes débordant sur l'espace public ainsi que sur l'espace d'autrui. Les arbres morts ou présentant un danger quelconque doivent également être supprimés. Afin d'éviter tout conflit de voisinage, n'hésitez donc pas cet hiver, à vous mettre en conformité avec ces préconisations.

4°) Cinéma

Le 21 novembre dernier s'est tenue à Amiens l'assemblée générale constitutive de l'association CINÉPOP. Cette nouvelle entité reprendra les projections en milieu rural à compter de Janvier prochain. Une nouvelle convention a été établie avec la commune. Dorénavant la commune bénéficiera de projections mensuelles, y compris en période estivale. Les tarifs seront également revus et divers systèmes de tarification de groupes seront proposés.

Au niveau de la programmation, il sera proposé mensuellement de choisir entre un film labélisé « Art et essais », un film du patrimoine cinématographique, un film soutenu par la région ou un film grand public. Le changement principal concernera la fréquentation des séances en effet, en cas de faible fréquentation une compensation financière sera demandée à la commune. Nous comptons donc sur votre soutien pour relancer le principe de la venue du cinéma dans notre village.

5°) Fêtes de fin d'année

En cette fin d'année 2024, l'ensemble des membres du Conseil Municipal profite de cette lettre d'information pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

Veillez croire Madame, Monsieur en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Maire
Ludovic KUSNIERAK